



Bruxelles, le 13 juillet 2009.

surveillance.sante@cfwb.be
070/246.046

Nos réf. : DrRM/2009/

Objet : Influenza A/H1N1v. Modification de stratégie.

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Vous le savez, depuis le mois d'avril dernier, la Belgique comme le monde entier, voit circuler un nouveau virus Influenza, variant du virus A/H1N1. La pathogénicité de ce virus, telle qu'elle apparaît à ce jour, est toutefois comparable à celle d'un virus saisonnier habituel. La seule différence observée à ce jour semble être le plus jeune âge des personnes atteintes.

Jusqu'à présent, la stratégie adoptée avait pour objectif et a permis de ralentir la propagation du virus Influenza A/H1N1v au sein de la population mais elle a maintenant atteint les limites de son intérêt et de son efficacité. En effet, tant le retour en grand nombre des vacanciers en provenance de pays où la grippe est très répandue qu'un début de transmission interhumaine en Belgique rendent de plus en plus vaines les tentatives d'endiguer l'infection en dépistant et en traitant tous les malades et en plaçant systématiquement leurs contacts proches sous prophylaxie antivirale.

Dès lors, compte-tenu de la prévisible forte augmentation du nombre des cas de syndromes grippaux, du faible intérêt pour la pratique quotidienne de faire la différence entre tel ou tel virus Influenza et de la virulence modérée du virus A/H1N1v, il a été décidé :

- de ne plus vous demander de déclarer systématiquement tous les cas suspects ;
- de ne plus procéder à des prélèvements (frottis) que face à des situations complexes de diagnostic différentiel avec des pathologies non liées à l'un ou l'autre virus Influenza ;
- de vous recommander, si la situation clinique le permet, d'isoler les patients à domicile jusqu'à disparition des symptômes et de ne traiter aux antiviraux que ceux qui appartiennent aux groupes à risque (cf plus loin) ;
- enfin, vu la multiplication soutenue du nombre de personnes contagieuses, de ne plus isoler ni placer les contacts proches asymptomatiques des malades sous prophylaxie aux antiviraux mais d'inviter les patients à informer leur entourage de leur situation médicale.

Les groupes à risque sont les suivants :

- les patients atteints de maladie chronique du système respiratoire, en ce inclus ceux ayant été traités par des médicaments pour l'asthme endéans les 3 ans ;
- les patients souffrants de pathologies cardiaques chroniques ;
- les patients atteints d'insuffisance rénale ou hépatique modérée à sévère ;
- les patients immunodéprimés en raison d'une maladie ou d'un traitement ;
- les patients diabétiques;
- les femmes enceintes;
- les personnes de plus de 65 ans ;
- les enfants de moins de 5 ans ;
- les patients hospitalisés pour un tableau clinique grave sous réserve du délai de 48 heures.

Pour rappel, les antiviraux disponibles sont l'oseltamivir (Tamiflu®) et le zanamivir (Relenza®), celui-ci étant utilisé pour les femmes enceintes.

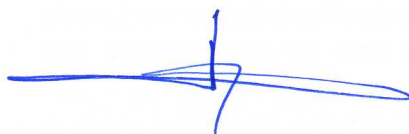
La surveillance de l'épidémie continue naturellement à être assurée par le réseau des médecins vigies et l'ISSP afin d'en mesurer les principaux paramètres et d'en observer les caractéristiques à prendre en considération pour l'adoption d'éventuelles autres dispositions de santé publique.

Par ailleurs, en attendant la toute proche mise en place par les autorités communales des « points locaux de contacts et de soins » (PLCS), vous êtes invités à contacter l'inspection d'hygiène au 070/246.046 pour obtenir les antiviraux, lesquels seront livrés (comme c'est déjà le cas aujourd'hui) par les services du Commissariat Influenza. Ces « points locaux » sont des structures que les communes ont la responsabilité d'installer et dont la mission, dans un premier temps, sera la mise à disposition des matériels de protection individuelle (masques) et des antiviraux.

Ultérieurement, si la situation devait l'exiger, ces points locaux auront à remplir d'autres tâches destinées à alléger la pression qui pourrait peser lourdement sur les 1^{ère} et 2^{ème} lignes de soins. Il ne faut en effet pas exclure que la vague épidémique que nous connaissons aujourd'hui se poursuive cet automne et coïncide avec le prochain épisode de grippe saisonnière. Il est utile de rappeler que le vaccin contre le virus saisonnier ne protégera pas du virus pandémique (l'inverse sera d'ailleurs vraisemblablement tout aussi vrai). Le vaccin « pandémique », en fonction des indications données par les producteurs, ne devrait pas être disponible avant le mois d'octobre prochain.

Nous vous rappelons enfin que toute information complémentaire ou tout avis peut obtenu auprès de l'inspection d'hygiène de la Communauté française au numéro 070/246.046.

Avec nos salutations confraternelles,



Prof. M. VAN RANST
Délégué interministériel



Dr Ph. DEMOULIN
Directeur général adjoint